

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Band: 8 (1890)
Heft: 115

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement Fr. 6 (6 Monate Fr. 3)
 Abonnement Fr. 6 (6 mois Fr. 3)
 Abbonamenti Fr. 6 (6 mesi Fr. 3)

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnirung bei den Postämtern
 Abonnur aux bureaux de poste
 Abbonamenti presso gli uffici postali

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Reklamationen betreffend die
 Spedition des Blattes sind an
 die Redaktion zu richten

Bern, 5. August — Berne, le 5 Août — Berna, li 5 Agosto

6 Uhr Nachmittags

6 heures après-midi

6 pomeridiana

Adresser à la rédaction les
 réclamations concernant
 l'expédition de la feuille

Inhalt. — Sommaire.

Rechtsdomizile. Domiciles juridiques. Handelsregister. Registre du commerce. Emissionsbanken. Banques d'émission. Zolleinnahmen. Recettes des péages. Verschiedenes. Divers.

Amtlicher Theil. — Partie officielle.

Rechtsdomizile — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Caisse Paternelle, Lebensversicherungs-Aktien-Gesellschaft in PARIS.

Nachstehende kantonale Rechtsdomizile werden neu verzeigt:

Wyder-Brast , Generalagent in Aarau für den Kt. Aargau .	
Dr. jur. Carl Hager in Basel » » » Basel-Stadt .	
Th. Hoesli in Glarus » » » Glarus .	
Joh. Zihler in Luzern » » » Luzern .	
L. d'Aujourd'hui in Schaffhausen » » » Schaffhausen .	
Seeholzer in Kübnacht » » » Schwyz .	
Lustenberger in Rothkreuz » » » Zug .	
J. Tondury in Samaden » » » Graubünden .	
Ed. Blanc , Notar in Freiburg » » » Freiburg .	

Dagegen sind erloschen die seinerzeit publizierten Rechtsdomizile:

J. G. Schneider , Notar in Bern,	veröffentl. in Nr. 27 J. 1887
Joh. Rubli , Vater, in Leuzburg,	» » » 112 » 1888
Wylli-Ritter , Hotelbesitzer in Basel,	» » » » » »
A. Desbiolles in Freiburg,	» » » » » »
Heinrich Jenny in Ennenda,	» » » » » »
Ch. Fleischle , Kaufmann in Luzern,	» » » » » »
F. Meyer , Registrator in Schaffhausen,	» » » » » »
F. D. Schuler , Geschäftsgagent in Schwyz,	» » » » » »
Gsell-Bösch in Zihlschlacht,	» » » » » »
J. Hämmerli , Weinhandlung in Zug,	» » » » » »

Biel, 30. Juli 1890.

Der Generalbevollmächtigte für die Schweiz:
R. von Bergen.

(D. 57—1)

La Confiance-Vie, Paris.

Le domicile juridique est élu pour les cantons de:

Berne:	Henri Weiler , à Berne, en remplacement de M. R. Jordi, notaire, démissionnaire.
Argovie:	A. Wiederkehr , notaire à Aarau, en remplacement de H. Schoder.
Glaris:	E. Gallati , greffier du tribunal, à Glaris.
Schaffhouse:	J. Meyer-Heid , à Schaffhouse.
Zoug:	Jost Hüslér , à Steinhausen, près Zoug.

Zofingue, le 1^{er} août 1890.

Le mandataire et inspecteur général pour la Suisse:
P. Koenig.

(D. 58—1)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal — I. Registro principale

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1890. 30. Juli. Inhaberin der Firma **Frau Huber-Howald** in Künsnacht ist Elise Huber geb. Howald von Bubikon, in Künsnacht, mit Zustimmung ihres Ehemannes Albert Huber, welchem Prokura erteilt ist. Pferdehandel.

31. Juli. Inhaber der Firma **Jean Leuthold** in Horgen ist Jean Leuthold von und in Horgen. Seidenwarenfabrikation, Spezialität Fouldars. Löwenstraße 106.

31. Juli. Die Firma **L. Zucker** in Außersihl (S. H. A. B. 1890, pag. 329) ist in Folge Konkurses von Amtes wegen gelöscht worden.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Büren.

1890. 29. Juli. Die im Handelsregister von Büren am 17. November 1885unter der Firma **Ersparniskasse des Amtsbezirks Büren** eingetragene Genossenschaft mit Sitz in Büren (S. H. A. B. 1885, pag. 722) hat in ihrer Hauptversammlung vom 9. März 1890 auf die Dauer von drei Jahren gewählt: a. Als Kassier Herrn Eduard Muralt in Büren, bisheriger Buchhalter der Kasse; b. als Buchhalter und Sekretär Herrn Eürsprecher Friedrich Schwab in Büren.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau Goßau.

1890. 29. Juli. Inhaber der Einzelfirma **Albert Eberle** in Goßau ist Albert Eberle von Häggenswil, in Goßau. Beginn der Firma: 15. Juli 1890. Natur des Geschäftes: Mühlengeschäft und Oekonomie. Geschäftslokal: Dorfühle Goßau.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone del Grigioni

1890. 29. Juli. 1) Berther, Placidus, Arzt von und in Disentis; 2) Disch, Joachim Anton, von und in Disentis; 3) Vinzens, Franz, von und in Disentis; 4) Payarola, Peter Joseph, von Schlanz, in Truns; 5) Vinzens, Felix, von und in Disentis; 6) Berther, Johann, von und in Disentis, haben unter der Firma **Gebrüder Vinzens, Berther & C^o** in Disentis eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 21. März 1876 begonnen hat. Natur des Geschäftes: Postpferdehalterei. Geschäftslokal: Disentis.

29. Juli. Die Firma «**Gebrüder Vinzens, Berther & C^o**» in Disentis, eingetragen im Handelsregister des Kantons Graubünden am 29. Juli 1890, hat am 21. Mai 1876 in Truns eine Zweigniederlassung errichtet unter der Firma **Gebrüder Vinzens, Berther & C^o** in Truns. Natur des Geschäftes: Postpferdehalterei. Geschäftslokal: Truns, auf dem Platz. Zur Vertretung der Filiale sind nur die Gesellschafter befugt.

29. Juli. Unter der Firma **Neues Stahlbad St. Moritz** gründet sich mit dem Sitze in St. Moritz Bad eine Aktiengesellschaft, welche die Nutzbarmachung des Eisensauerlings «**Fontauna Surpunt**» durch den Bau und Betrieb eines Badeetablissemments und durch Versendung des Mineralwassers bezweckt. Die Gesellschaftsstatuten sind am 14. Mai a. c. durch die konstituierende Generalversammlung der Aktionäre festgestellt worden. Die Dauer der Gesellschaft ist eine unbeschränkte. Das Gesellschaftskapital besteht aus **Fr. 1,400,000** (eine Million vierhunderttausend Franken) und zerfällt in 2800 Aktien von je Fr. 500. Davon lauten 416 auf den Namen, die übrigen 2384 auf den Inhaber. Die Organe der Gesellschaft sind: 1) Die Generalversammlung der Aktionäre; 2) der Verwaltungsrath; 3) die Rechnungsrevisoren als Kontrolstelle. Die Bekanntmachungen erfolgen mit rechtsverbindlicher Wirkung für die Besitzer von Inhaberaktien durch zweimalige Publikation im «**Schweizer. Handelsamtsblatt**». Der Verwaltungsrath ist berechtigt, weitere Blätter als Publikationsorgane zu bezeichnen. Die verbindliche Unterschrift Namens der Gesellschaft führen der Präsident und der Vizepräsident des Verwaltungsrathes durch kollektive Zeichnung unter sich oder mit irgend einem andern Mitgliede des Verwaltungsrathes (§ 23 der Statuten). Der Verwaltungsrath ist für die erste Amtsperiode (1890—93) folgendermaßen konstituiert: Konsul H. Angst in Zürich, Präsident; Dr. jur. Alfred von Planta in Reichenau, Vizepräsident; C. Fierz-Landis in Zürich, Professor Dr. Albert Heim in Zürich, Ferdinand Rüesch in Basel, A. Schlumberger-Ehinger in Basel und Hans Vogel-Fierz in Zürich. Geschäftslokal: Bureau von Konsul Angst in Zürich, Bleicherweg 11.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Bezirk Baden.

1890. 30. Juli. Die Firma **Schuhwaarenhalle Wohler, Dosenbach & C^o** in Bremgarten, mit Filialen in Baden und Zürich (S. H. A. B. 1883, pag. 769, 776, 832, und 1887, pag. 160), ist erloschen (vide S. H. A. B. 1890, pag. 577).

Die neue Firma **Schuhwaarenhalle R. & C. Dosenbach & C^o** in Bremgarten (vide S. H. A. B. 1890, pag. 577), welche die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernommen hat, betreibt auch fernerhin die Filiale in Baden wie bisher fort. Zur Vertretung der Filiale in Baden ist befugt Robert Dosenbach, Carl Dosenbach und der Prokurist Alois Wohler-Dosenbach, alle von und in Bremgarten.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau de Lausanne.

1890. 30 juillet. Les statuts de la **Société vaudoise de navigation**, société dont le siège est à Ouchy sous Lausanne (F. o. s. d. c. de 1883, pag. 658), ont été modifiés dans l'assemblée générale de cette société du 29 mars 1890. Les modifications ou adjonctions intéressant les tiers sont les suivantes: Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société qui ne sont garantis que par les biens de celle-ci. La société se compose de membres actifs, de membres honoraires et de membres d'honneur. Tout membre ayant fait partie de la société pendant 20 ans passe honoraire. Le titre de membre d'honneur est une marque d'estime et de reconnaissance que la société confère aux membres qu'elle juge l'avoir mérité à la suite de services rendus. Les sociétaires paient une finance d'entrée, qui ne peut être moindre de vingt francs, une contribution annuelle et une contribution de fête, lesquelles sont fixées par l'assemblée générale. Les membres

honoraires continuent à jouir des mêmes droits que les actifs, tout en étant dispensés de payer la carte de fête lorsque celle-ci a lieu. Ils n'ont toutefois que voix consultative à l'égard de cette célébration. Les membres d'honneur conservent les mêmes droits que les membres honoraires. Ils sont exonérés de la contribution annuelle et de fête. Les assemblées générales sont convoquées par le comité, par carte envoyée à chaque sociétaire, au moins trois jours à l'avance. Le président et le secrétaire ont collectivement la signature sociale. Le président est François Perrin, le secrétaire Albert Perrin, les deux domiciliés à Ouchy sous Lausanne.

Bureau de Moudon.

28 juillet. Le chef de la maison **Eugène Viret**, à Chapelles, est Eugène fils de Charles Viret, de Villars-Tiercelin, domicilié à Chapelles. Genre de commerce: Boulanger et marchand de fromages.

30 juillet. John-Lucien Marti de Sumiswald, Berne, et Edmond-Oscar Margot de Sainte-Croix, les deux domiciliés à Moudon, ont constitué à Moudon, sous la raison sociale **J. Marti et Ed. Margot**, une société en nom collectif qui commencera le 1^{er} août 1890. Genre de commerce et industrie: Fabrication de musiques (carillons).

Bureau de Payerne.

29 juillet. Le chef de la maison **Ph. Brunshwig**, au bon marché, à Payerne, est Philippe Brunshwig, fils de Salomon, de Kembs, Haute-Alsace, domicilié dès aujourd'hui à Payerne. Genre de commerce: Draperie, toilerie, literie, mercerie, confections pour dames, etc. Magasin et bureau: Grande rue.

Bureau de Vevey.

29 juillet. Le chef de la maison **A. Mesmer**, à Vevey, est Anna veuve de Joseph Mesmer, bourgeoise de Muhlenbach (Grand-duché de Bade), domiciliée à Vevey. Genre de commerce: Poëlier-fumiste. Magasin Rue d'Italie, à Vevey.

29 juillet. Le chef de la maison **H. Cavin**, à Montreux, est Henri fils de Louis-Gaspard Cavin de Vucherens, domicilié à Montreux. Genre de commerce: Pâtisserie, confiserie. Magasin: A Montreux.

29 juillet. Le chef de la maison **Ch. Fluckiger**, à Brent, commune du Châtelard, est Charles-Louis fils de feu Charles-Frédéric Fluckiger, de Huttwyl (Berne), domicilié à Brent, commune du Châtelard. Genre de commerce: Menuisier-scieur. Atelier: A Brent, commune du Châtelard.

29 juillet. Le chef de la maison **V^o Sophie Morerod**, à Clarens, est Sophie femme de feu Rodolphe Morerod, domiciliée à Clarens. Genre de commerce: Café. Etablissement: A Clarens.

29 juillet. Le chef de la maison **H^{ri} Mouron**, à Chardonne, est Henri-Louis fils de feu Jean-François Mouron de Chardonne, y domicilié. Genre de commerce: Café. Etablissement: A Chardonne.

29 juillet. Le chef de la maison **V^o Yersin**, à Chailly, est Vincent-François fils de feu Jean Yersin de Rougemont, domicilié à Chailly (Châtelard). Genre de commerce: Exploitation du Café du Centre. Etablissement: A Chailly (Châtelard).

29 juillet. Le chef de la maison **J. Mottier fils**, à Vernex-Montreux, est Jules-François fils de François-David Mottier, d'Ormont-dessous, domicilié à Vernex-Montreux. Genre de commerce: Entrepreneur de charpente et menuiserie. Etablissement: A Vernex-Montreux.

29 juillet. Le chef de la maison **Adrien Corthésy**, à Brent, commune du Châtelard, est Adrien-Philippe fils de feu Jaques-Louis Corthésy de Dompiere-sur-Lucens, domicilié à Brent. Genre de commerce: Exploitation du Café-Restaurant du Cheval blanc. Etablissement: A Brent, commune du Châtelard.

29 juillet. Le chef de la maison **F. Hæslér**, à Clarens, est Fritz fils de feu Jacob Hæslér de Bönigen (Berne), domicilié à Clarens. Genre de commerce: Boucherie et Café du Nord. Etablissements: A Clarens (Châtelard).

29 juillet. Le chef de la maison **E^o Ginier**, à Vevey, est Emile-François fils de feu François-Louis Ginier d'Ormont-dessous, domicilié à Vevey. Genre de commerce: Laiterie. Magasin: Place de la Gare, à Vevey.

29 juillet. Le chef de la maison **Jaques Rickli**, à Vevey, est Jaques fils de feu Jaques Rickli de Thunstetten (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Menuisier-ébéniste. Atelier: Derrière la Gare, à Vevey.

29 juillet. Le chef de la maison **Jos. Kopp**, à Vevey, est Joseph fils de Jean Kopp de Niedarönz (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Menuisier-ébéniste. Atelier: Place de la Gare, à Vevey.

29 juillet. Le chef de la maison **Emile Dufey**, en Plan (Corsier), est Louis-Emile fils de Jean-François Dufey de Palézieux, domicilié à Corsier. Genre de commerce: Charron. Atelier: Au Quartier du Pont (Corsier).

29 juillet. *La raison **A^o Schwab**, à Vevey, inscrite au registre du commerce le 12 décembre 1888 (F. o. s. du c. de 1888, page 990), est éteinte ensuite de renonciation du titulaire.*

30 juillet. Le chef de la maison **J. Manzini Lincio**, à Montreux, est Jules fils de Jean Manzini de Cavandone, province de Novare (Italie), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Entrepreneur de bâtiments. Etablissement: A Montreux.

30 juillet. Le chef de la maison **T. Seiler**, à Montreux, est Traugott fils d'Abraham Seiler de Lenzbourg (Argovie), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Tabac et cigares. Magasin: A la Rouvenaz, Montreux.

30 juillet. Le chef de la maison **G. Muller**, au Trait, Montreux, est Gottlieb fils de feu David Muller de Boltigen (Berne), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Boulanger. Etablissement: Au Trait, Montreux.

31 juillet. Le chef de la maison **Constant Dutoit**, à la Rouvenaz, Montreux, est Constant fils de Jean-Samuel Dutoit de Moudon et Chavannes-sur-Moudon, domicilié à Montreux. Genre de commerce: Fabricant d'appareils électriques. Atelier: A la Rouvenaz, Montreux.

31 juillet. Le chef de la maison **A. Bessard**, à Vevey, est Augustine-Jeanne, veuve de Louis Bessard de Bellerive, domiciliée à Vevey. Genre de commerce: Modes. Magasin: Rue du Simplon, Vevey.

31 juillet. Le chef de la maison **Fritz Knuss**, à Vevey, est Fritz fils de Samuel Knuss d'Eggwyl (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Menuisier-ébéniste. Magasin: Rue du Léman, Vevey.

31 juillet. Le chef de la maison **Joseph Lilla**, à Montreux, est Joseph-Dominique fils de Jean Lilla de Pisano (Italie), domicilié à Montreux. Genre de commerce: Entrepreneur en bâtiments. Etablissement: A Montreux.

31 juillet. Le chef de la maison **Louis Coehard**, à Chamby-sur-Clarens, est Julien-Louis fils de Rodolphe-Alexis Coehard du Châtelard, domicilié à Chamby (Châtelard). Genre de commerce: Cafetier. Etablissement: A Chamby-sur-Clarens.

31 juillet. Le chef de la maison **L. Golaz-Freymond**, à Clarens, est Pierre-Louis fils de feu Henri Golaz de l'Abbaye (Vallée de Joux), domicilié à Clarens. Genre de commerce: Boulanger. Etablissement: A Clarens.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1890. 29 juillet. *La raison **Muller-Reuschel**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. de 1883, page 794), est éteinte ensuite du décès de la titulaire.*

La maison **Hermann Fest**, à La Chaux-de-Fonds, dont le chef est Hermann-Charles-Henri Fest, de La Chaux-de-Fonds, y domicilié, a repris la suite des affaires de l'ancienne maison Muller-Reuschel. Genre de commerce: Chapellerie, pelleterie, fourrures. Bureau: 11, Rue Fritz Courvoisier.

Kanton Genéve — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1890. 28 juillet. La maison **Isidore Bach**, établie à Munich (Bavière), suivant attestation du bureau du registre du commerce de cette ville, et dont le chef est Isidore Bach, d'origine bavaroise et domicilié à Munich, a établi à Genève, sous la même raison, une succursale qui a commencé le 5 juillet courant. La maison a pour genre spécial d'affaires la confection en tous genres pour hommes. La succursale sera représentée vis-à-vis des tiers par le chef de la maison sus-désigné, et plus spécialement par le frère du titulaire, Albert Bach, de Munich, domicilié à Genève, auquel procuration générale a été donnée à dater du 15 juin dernier. Bureau et locaux: 1, Rue Croix-d'Or et 15, Place du Molard, sous l'enseigne: A la Grande Maison.

28 juillet. Le chef de la maison **A. Rochaix**, à Genève, commencée le six juin 1890, est Alexandre-Jules Rochaix, de Bouvray (départ de l'Ain), domicilié à Genève. Genre de commerce: Café-Brasserie, à l'enseigne: Café-Brasserie du Fort-Barreau, n° 11, Rue Fort-Barreau. Ancien commerce de **A. Guerry**, à Genève (F. o. s. du c. de 1889, page 906), radié pour cause de décès.

28 juillet. La maison **F. Barbier**, épicerie et droguerie, à Genève (F. o. s. du c. de 1883, page 819), a donné, dès le premier juillet courant, procuration générale au sieur François Coudray, de Genève, y domicilié. Lesdits pouvoirs ne restreignent en rien ceux qui ont été conférés antérieurement au sieur Alexandre Zbären, de Genève (F. o. s. du c. de 1890, page 46).

29 juillet. *Ensuite du décès de l'associée-gérante, Madame Veuve Jeanne-Françoise-Louise Badollet, née Nicoud, survenu le 15 mai dernier, et par acte sous seing privé, du 25 juillet courant, la société en commandite simple **V^o Badollet & C^o**, ayant pour objet le commerce de l'horlogerie et la bijouterie, à Genève (F. o. s. du c. de 1883, page 338), est entrée en liquidation à partir de la date précitée. Cette liquidation a été confiée au sieur Minnig-Marmoud, arbitre de commerce, à Genève, avec tous pouvoirs nécessaires à ces fins.*

29 juillet. Le chef de la maison **Vagliani Samuel**, à Corsier, est Samuel Vagliani de Côme (Italie), domicilié à Corsier. Genre d'affaires: Entrepreneur de maçonnerie.

29 juillet. Le chef de la maison **Eugène Chypre**, à Genève, commencée en décembre 1889, est Eugène Chypre d'Arcine (Haute-Savoie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Café à l'enseigne: Cave du Mandement, 12, Rue de Cornavin. (Ancien commerce de **J. P. Jarnier**, lequel reste inscrit comme charcutier, à Genève, même rue (F. o. s. du c. de 1883, page 804).

30 juillet. Le chef de la maison **E. Faust**, à Genève, commencée le 1^{er} juillet 1890, est Antoine-Emile Faust de Montceau-les-Mines (départ Saône-et-Loire), domicilié à Genève. Genre de commerce: Tabacs et cigarettes. Magasin: 28, Grand-Quai.

30 juillet. Le chef de la maison **A. Métral**, à la Belotte (Cologny), est Antoine-Adrien Métral de Cologny, domicilié à la Belotte. Genre d'affaires: Restaurant.

30 juillet. *La société en nom collectif **Raymond & Berthoud**, à Genève (F. o. s. du c. de 1889, page 542), est déclarée dissoute dès le 31 juillet courant.*

L'associé Alphonse Raymond, domicilié à Genève, reprend l'actif et le passif de la maison qu'il continue seul, sous la raison **A. Raymond**, à Genève. Genre d'affaires: Représentation commerciale pour denrées coloniales. Bureau: 21, Boulevard Helvétique.

30 juillet. *La raison **M^{me} Marmoud-Faure**, à Genève (F. o. s. du c. de 1883, page 924), commerce de thés et chocolats, est radiée ensuite du décès de la titulaire survenu en 1886.*

30 juillet. Les suivants: Charles Koelliker, fils, négociant, de Thalweil (Zurich), ci-devant domicilié à Orbe, actuellement à Genève, et Madame Louise Koelliker, femme mariée en communauté de biens et autorisée de Louis Wyler, commis-négociant, de Köniz (Berne), domiciliée à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Koelliker & Wyler**, une société en nom collectif qui a commencé le 15 juillet 1890 et a pour objet un commerce de nouveautés, rubannerie, modes et lingerie, à l'enseigne et sous titre de «A la Ruche». Bureau et locaux: 35, Rue du Rhône.

Einnahmen der Zollverwaltung in den Jahren 1889 und 1890.

Recettes de l'administration des péages dans les années 1889 et 1890.

Monate Mois	1889	1890	1890	
			Mehreinnahme Augmentation	Mindereinnahme Diminution
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Januar <i>Janvier</i>	1,808,288. 17	1,958,636. 11	180,407. 94	—
Februar <i>Février</i>	1,887,616. 15	2,291,853. 80	404,237. 65	—
März <i>Mars</i>	2,264,561. 28	2,699,693. 33	435,132. 05	—
April <i>Avril</i>	2,144,480. 74	2,606,780. 55	462,299. 81	—
Mai <i>Mai</i>	2,277,565. 22	3,665,301. 18	1,287,735. 96	—
Juni <i>Juin</i>	2,061,832. 01	2,591,010. 61	529,178. 60	—
Juli <i>Juillet</i>	2,036,683. 17	2,301,978. 19	265,295. 02	—
August <i>Août</i>	2,122,784. 68	—	—	—
September <i>Septembre</i>	2,330,892. 68	—	—	—
Oktober <i>Octobre</i>	2,772,471. 65	—	—	—
November <i>Novembre</i>	2,525,822. 98	—	—	—
Dezember <i>Décembre</i>	3,220,912. 71	—	—	—
Total	27,458,911. 44	—	—	—
auf Ende Juli à fin juillet	14,481,026. 74	18,045,813. 77	3,564,287. 03	—

Nichtamtlicher Theil. — Partie non officielle.

Verschiedenes. — Divers.

Weltausstellung in Paris. Laut offizieller Mittheilung werden die Diplome und Medaillen der Pariser Weltausstellung nicht vor dem Monat Oktober zur Versendung gelangen. Dieselben werden jedem Berechtigten amtlich zugestellt werden. Da an das eidgen. Departement des Auswärtigen und an das schweiz. Generalkommissariat sehr zahlreiche, hierauf bezügliche Anfragen ergehen, werden die verehrlichen Redaktionen anderer Zeitungen um Reproduktion dieser Mittheilung ersucht.

France. Vins de raisins secs. Le président de la république a promulgué, le 26 juillet écoulé, une Loi concernant la fabrication et l'imposition des vins de raisins secs. Aux termes de cette loi, les raisins secs destinés aux fabricants et entrepositaires ne peuvent circuler que munis d'acquits-à-caution garantissant le droit de fabrication. Les raisins secs destinés à la consommation personnelle sont admis à circuler gratuitement en vertu de laissez-passer.

Quiconque veut fabriquer des vins de raisins secs pour en faire commerce est tenu d'en faire préalablement la déclaration et de se munir d'une licence annuelle de fr. 125.

Les fabriques de vins de raisins secs sont soumises aux visites des employés de l'administration des contributions indirectes. Le compte ouvert par l'administration à chaque fabricant, sera chargé du produit effectif de la fabrication, sans que la prise en charge puisse être inférieure à 3 hl de vin par 100 kg de raisins secs. Ce produit sera frappé d'un droit de 40 cts par degré de richesse alcoolique jusqu'à 10 degrés, de 60 cts par degré de 10 à 15 degrés, sans que la quantité d'alcool imposée puisse être inférieure à 25 degrés par 100 kg de raisins secs. Au-dessus de 15 degrés le produit est soumis à la surtaxe des vins alcoolisés. Tous les liquides alcooliques provenant de la fermentation des raisins secs avec d'autres fruits et matières saccharifères seront assimilés à l'alcool pour le régime et les droits. La loi prévoit les pénalités applicables en cas de contraventions; elle dispose qu'elle est applicable à l'Algérie et aux colonies et fixe au 15 août 1890 l'époque des droits de fabrication seront applicables.

Situation de banques étrangères.

Banque d'Angleterre.		24 juillet.		2 août.	
Encaisse métal ^{le}	12,272,095	12,035,144	Billets émis	36,155,640	36,808,975
Réserve de billets	11,141,625	10,981,860	Dépôts publics	3,739,508	3,871,378
Effets et avances	22,712,013	22,715,869	Dépôts particuliers	27,584,818	27,617,986
Valeurs publiques	14,503,257	14,403,257			

Banque nationale de Belgique.		24 juillet.		31 juillet.	
Encaisse métallique	104,472,024	105,845,342	Circulat. de billets	378,774,290	383,988,810
Portefeuille	316,697,016	324,208,485	Comptes courants	65,291,559	63,811,249

Banca nazionale nel regno d'Italia.		30 Giugno.		10 Luglio.	
Moneta metallica	222,972,597	221,800,267	Circolazione	631,586,038	626,895,888
Portafoglio	441,663,102	438,455,905	Conti correnti a vista	72,745,385	61,616,055

Niederländische Bank.		19. Juli.		26. Juli.	
Metallbestand	126,725,204	126,105,503	Noten-Circulation	221,166,790	218,157,670
Wechsel Portef ^o	74,558,964	73,091,927	Conti-Correnti	15,772,163	15,783,262

Oesterreichisch-Ungarische Bank.		23. Juli.		31. Juli.	
Metallbestand	219,150,288	218,955,863	Noten-Circulation	394,463,130	409,808,660
Wechsel:					
auf das Inland	142,065,268	156,882,226	Kurzfall. Schulden	10,767,559	9,803,789
auf d. Ausland	24,997,972	24,992,974			

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 25 Cts.
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen — Annonces non officielles

Prix d'insertion:
25 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

St. Gallische Staatsanleihen.

Die verehrlichen Inhaber derjenigen Obligationen der abgekündeten Serien XXIII und XXX, welche zur Konversion angemeldet worden sind, werden hiemit ersucht, die neuen Titel Serie XXXII resp. XXXIII nebst zugehörigem Marchzins gegen Abgabe der alten Titel sammt Couponbogen bei derjenigen Zeichnungsstelle, bei welcher die Konversion angemeldet wurde, in Empfang zu nehmen.

Vom 20. August an findet der Austausch nur noch bei der Unterzeichneten statt.

Ebenso werden die Inhaber der abgekündeten und nicht konvertirten Obligationen Serien XXIII und XXX eingeladen, Kapital und Zins gegen Abgabe der Titel mit Couponbogen bei der entsprechenden Zeichnungsstelle in Empfang zu nehmen, indem vom 31. Juli 1890 an keine Zinsvergütung mehr stattfindet.

St. Gallen, 2. August 1890.

Die St. Gallische Kantonalbank.

Société de l'Usine de produits alimentaires du Torrent, Cormoret.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour lundi 25 août courant, à 10^h 1/2 heures du matin, à Berne, bureau de Messieurs von Ernst & C^{ie}, 4, Place de l'Ours.

Ils doivent présenter leurs titres chez Messieurs von Ernst & C^{ie} avant l'assemblée.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration et compte rendu de l'exercice 1889/1890.
- 2° Rapport du contrôleur.
- 3° Fixation du dividende.
- 4° Fixation de l'indemnité à allouer aux membres du conseil d'administration.
- 5° Nomination du contrôleur pour l'exercice 1890/1891.
- 6° Divers.

Au nom du conseil d'administration,
Le président:
Bécheraz.

Vente aux enchères

pour cause de dissolution d'association.

Le samedi 16 août 1890, dès 10 heures du matin, au magasin, Rue St-Laurent, 5-6, à Lausanne, il sera exposé en vente par licitation, étrangers admis, les brevets d'invention suisse, français, anglais, belge et italien, pour le sommier-matelas mécanique, système F. Chautems. Les conditions sont déposées en l'étude du notaire Ch' Deriaz, à Lausanne.



Abonnements auf das „Schweizerische Handelsamtsblatt“ werden vom 1. Januar an von allen Postbüreaux, sowie von der Expedition entgegengenommen.

Le soussigné **Charles S. Mc Culloh, curateur**, convoque les créanciers de la **Nonmagnetic Watch Company of America**, en assemblée générale, qui aura lieu dans mes bureaux à **New-York**, 177 Broadway, le **lundi 11 août 1890**, à 2 heures de l'après-midi.

New-York, le 3 juin 1890.

Charles S. Mc Culloh,
curateur de la Nonmagnetic Watch Company of America,
(H 4871 X) 177, Broadway, ville de **New-York**.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Organe officiel du bureau international
de l'Union pour la protection de la propriété industrielle
paraît le 1^{er} de chaque mois. Prix d'abonnement pour la Suisse: Fr. 5.
On ne peut pas s'abonner pour moins d'un an. Adresser les abonnements à MM. Jent & Reinert, imprimeurs à Berne.

Kursblatt des Berner Börsenvereins

erscheint mit Ausnahme der Sonn- und Feiertage täglich,
Preis jährlich Fr. 7.
Abonnements nehmen alle Postbüreaux entgegen.

VINS VAUDOIS.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud informe les intéressés qu'une nouvelle loi sur la vente et le commerce des vins, complétée par un règlement d'exécution, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1890.

D'après les nouvelles prescriptions, toute vente ou transport de vin vaudois dépassant 100 litres doit être accompagné d'un bordereau sur papier blanc, tandis que les vins étrangers ou coupages de vins étrangers et vins vaudois sont constatés par un bordereau bleu et les vins frelatés par un bordereau rouge.

L'application des prescriptions ci-dessus est assurée par des inspections périodiques des caves (ordonnées par l'autorité municipale qui fait rapport au préfet), ainsi que par l'organisation d'une statistique des vins introduits dans le canton. Cette statistique porte sur la nature et la quantité de la marchandise, le nom des expéditeurs et celui des destinataires; elle n'est pas publiée, les autorités judiciaires et administratives en prennent seules connaissance. Les acheteurs qui s'adressent directement aux propriétaires

ou aux négociants établis dans le canton de Vaud et par suite soumis à la loi vaudoise, ont ainsi l'assurance que le vin qui leur est fourni sous la dénomination de vin vaudois provient exclusivement du vignoble du canton, pourvu qu'il soit accompagné du bordereau blanc, lequel doit être exigé dans chaque livraison de vin vaudois dépassant 100 litres.
Lausanne, 23 juillet 1890.

Le chef du département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud:
(O 7554 L) **Viquerat.**

Société d'appareillage électrique Genève.

Installations de stations centrales.
Eclairage électrique
pour villes, communes, hôtels, usines, etc. (H 2111 X)

